

Je prétends qu'il est du devoir de chaque citoyen canadien dans les temps de troubles et de désordres de courir aux armes et de contribuer à faire respecter la loi et à maintenir l'ordre dans les limites de la municipalité où il habite.

A titre de représentant d'un collège électoral où les émeutes sont inconnues, je refuse de payer quoi que ce soit pour calmer ces troubles qui peuvent s'élever dans la ville de Montréal et je m'opposerai énergiquement à la dépense d'un seul dollar des deniers publics dans le but d'apaiser une grève à Montréal. Que cette ville mette fin aux querelles qui s'élèvent dans son sein.

Sur le chapitre des unions ouvrières, je dois dire que je les ai constamment approuvées lorsqu'elles avaient pour but d'améliorer la condition des travailleurs ou de toute autre classe, de les rendre plus tempérants, plus respectueux des lois, plus éclairés, d'abréger leur journée de travail et d'assurer leur bien-être au foyer. Mais lorsque les membres d'une association ouvrière viennent dire à celui qui doit gagner son pain quotidien : Tu ne travailleras pas pour ces gens-là, je prétends qu'il est du devoir de l'Etat d'intervenir et de dire aux membres de ces associations qu'il y a certaines bornes qu'ils ne devront pas dépasser. Nous avons vu souffrir des familles d'ouvriers qui cherchent à gagner honnêtement leur vie et qui ne veulent pas s'affilier à ces associations à la dictée d'un chef étranger auquel ils ne veulent pas obéir. Lorsque ces hommes et les membres de leur famille sont hués sur la rue et soumis à d'autres avanies, je prétends que le temps est arrivé où le Canada doit apprendre à ces messieurs des unions ouvrières que s'ils sont absolument libres de travailler ou de ne rien faire, ils ne doivent en aucune façon molester ceux qui n'appartiennent pas à leurs associations et qui veulent gagner leur pain quotidien aux salaires qu'ils pourront obtenir. Bien plus, si les capitalistes s'érigent en tyrans, le gouvernement du pays doit également s'interposer. Lors de la grande grève des ingénieurs qui éclata il y a quelques années en Angleterre, la nation a perdu des millions de dollars. Cette grève de Montréal a déjà causé une perte immense à la Confédération canadienne, perte que les intéressés ne pourront combler que par un travail de plusieurs années.

M. KENDALL : L'honorable député nous dit que la grève des ingénieurs en Angleterre a fait perdre des millions de dollars aux industriels anglais. Dans ce cas, veut-il nous dire à combien il estime la perte nationale qui a résulté du monopole de l'industrie cotonnière exercée pendant un siècle par les filateurs du Lancashire ?

M. HUGHES (Victoria-nord) : Je répondrai plus tard à cette question.

Je veux faire ressortir que je ne suis pas hostile seulement au despotisme des asso-

ciations ouvrières, mais que je suis aussi opposé à la tyrannie des capitalistes. En Angleterre, ces associations sont fort despotiques, à preuve l'exemple suivant : Un marchand de gros de la ville de Toronto se rendit il y a quelques années dans le comté de Stafford afin de faire l'acquisition d'articles en faïence d'une certaine marque qu'on ne trouvait pas sur le marché. Ces articles ne faisaient pas partie de l'assortiment ordinaire. Le fabricant lui apprit qu'il pouvait fabriquer cette faïence, mais qu'avant de lui donner une réponse décisive il aurait à consulter le chef de l'union pour savoir si elle consentirait à la fabrication de cette ligne de marchandises. A cette époque, les affaires n'allaient guère en Angleterre. Le lendemain matin, l'acheteur fut averti que l'union ouvrière s'opposait à la fabrication de cette ligne de marchandises ; il porta sa commande en Allemagne et l'Angleterre perdit, dans cette seule occasion, des centaines de milliers de dollars. Nous voyons donc que ces unions ouvrières peuvent pousser les choses à l'extrême aussi bien que les capitalistes.

Tout ce que je voulais dire en prenant la parole c'est que, si nous reconnaissons à tout ouvrier dans toute l'étendue du pays le droit de se mettre en grève, nous voulons qu'il soit bien entendu que ce gréviste devra permettre à tout homme libre de le remplacer, sans le molester et sans le huer partout, comme de nos jours. L'heure sonnera bientôt de mettre fin à ces pratiques. Lorsque des hommes s'en allant à l'ouvrage sur les quais sont poursuivis par des hués et renversés dans la boue des rues de Montréal, il est temps de recourir à la loi, il est temps de faire comprendre aux grévistes, à l'aide des troupes régulières ou des miliciens, que l'ordre doit régner en ce pays, que la loi doit être respectée de gré ou de force.

M. A. B. INGRAM : Je crains de n'avoir pas reçu des unions ouvrières les instructions dont parle l'honorable député (M. Hughes, Victoria). Je ne suis pas en état de tenir le même langage que l'honorable représentant, qui semble croire qu'en cette affaire les débardeurs seuls sont à blâmer. L'honorable député a le premier parlé d'infractions à la loi commises par les débardeurs de Montréal. Je n'ai pas entendu porter une pareille accusation cet après-midi. Au meilleur de ma connaissance—je ne suis pas au courant de toutes les péripéties de la grève—it y a un point que j'entends faire ressortir, à savoir, que l'une des principales prétentions des ouvriers c'est qu'une honnête journée de travail mérite d'être justement rétribuée, que sous ce rapport il n'y a pas de désaccord entre les intéressés et les débardeurs sont satisfaits à cet égard. Mais j'ai appris que ce qui sépare surtout les deux parties en présence, c'est la venue à Montréal de 350 ouvriers qu'on y a appelés et la menace d'en faire venir 1,000 autres, pour leur confier le travail que